



Solutions pour les Nouvelles Technologies

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2016 A 11H30

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Identification de l'actionnaire :

Nom, Prénom / Dénomination sociale :

.....

Domicile / Siège social :

.....

Concernant spécifiquement les personnes morales :

Nom du registre et numéro d'immatriculation :

.....

Représentant(s) légal (légaux) :

.....

Nombre d'actions détenues :

Connaissance prise de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire ainsi que des projets de résolutions présentés par le directoire de la société SOLUTIONS 30 SE, je vote pour chacune des résolutions, dans l'ordre de leur présentation à ladite assemblée, en cochant la case correspondant à mon choix.

- 1. Fixation de la valeur nominale des actions de la Société à trois cent soixante-quinze centimes d'euros (0,375 EUR) chacune et augmentation corrélative du nombre d'actions de dix millions deux cent vingt mille deux cent cinquante-huit (10.220.258) à vingt millions quatre cent quarante mille cinq cent seize (20.440.516), toutes attribuées aux actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital.**

Pour l'adoption Contre Abstention



Solutions pour les Nouvelles Technologies

2. Augmentation du capital social d'un montant de deux millions sept cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-neuf euros et soixante-six centimes (2.759.469,66 EUR) pour le porter de son montant actuel de sept millions six cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt-treize euros et cinquante centimes (7.665.193,50 EUR) à dix millions quatre cent vingt-quatre mille six cent soixante-trois euros et seize centimes (10.424.663,16 EUR), sans émission de nouvelles actions mais par augmentation de la valeur nominale des vingt millions quatre cent quarante mille cinq cent seize (20.440.516) actions de trois cent soixante-quinze centimes d'euros (0,375 EUR) chacune à cinquante et un centimes d'euros (0,51 EUR), libérée par incorporation de réserves.

Pour l'adoption Contre Abstention

3. Modification subséquente de l'article 6.- des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante : « Le capital social est fixé à la somme de dix millions quatre cent vingt-quatre mille six cent soixante-trois euros et seize centimes (10.424.663,16 EUR). Il est divisé en vingt millions quatre cent quarante mille cinq cent seize (20.440.516) actions d'une valeur nominale de cinquante et un centimes d'euros (0,51 EUR) chacune. ».

Pour l'adoption Contre Abstention

4. Modification subséquente de l'article 7.1. paragraphe 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante : « En plus du capital social souscrit, le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix millions quatre cent vingt-quatre mille six cent soixante-trois euros et seize centimes (10.424.663,16 EUR) qui sera représenté par vingt millions quatre cent quarante mille cinq cent seize (20.440.516) actions d'une valeur nominale de cinquante et un centimes d'euros (0,51 EUR) chacune. ».

Pour l'adoption Contre Abstention

5. Renouvellement de l'autorisation accordée au directoire d'augmenter le capital souscrit de la Société à l'intérieur des limites du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans.

Pour l'adoption Contre Abstention



Solutions pour les Nouvelles Technologies

6. **Modification subséquente de l'article 7.1. paragraphe 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante : « En outre, le directoire est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter du 19 juillet 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations. ».**

Pour l'adoption Contre Abstention

* *
*

Par la signature du présent formulaire de vote par correspondance, je reconnais qu'il pourra être utilisé pour toute autre assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer.

Fait à _____, le _____.

Signature

Lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, la présence personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.



Solutions pour les Nouvelles Technologies

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte pour le calcul du quorum et du vote, que des formulaires dûment complétés et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de ladite assemblée.